Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise GUIZOT, 1ère Adjointe, en suppléance du Maire, provisoirement empêché.

Etaient présents :

GUIZOT Françoise, GERARDIN Daniel, LAURENT Francine, ROUSSEL Serge, MARQUET Aurélie, GARNIER André, CLAUDON Audrey, KAELBEL Jean-Luc, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, Fabienne PENET, JACQUOT Fabrice, SÉNÉ Bernard.

Etaient absents:

MARQUIS Noël donne procuration à GERARDIN Daniel, REINHARDT Marie-José donne procuration à GUIZOT Françoise.

Une minute de silence est respectée par le Conseil Municipal en mémoire de Monsieur Daniel BASTIEN, ancien conseiller municipal.

Un scrutin a eu lieu, CLAUDON Audrey a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

Mme GUIZOT Françoise donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal en date du mardi 22 août 2019.

Mme GUIZOT Françoise informe les conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

Objet	Tiers	Montant HT	Obs.
Panneaux d'informations pour la benne à déchets verts	Graphilun	1 295,00 €	DCM N°2015-03-14/01
Création WC salle Sarrassat	Maurice Services	3 961,50 €	DCM N°2015-03-14/01

Encadrement d'entreprises : abattage, façonnage, débardage et cubage parcelles 18.i2, 19.i2 et 33.i2	ONF	3 074,00 €	DCM N°2015-03-14/01
Peinture et revêtement de sols appartement rdc logement rue Carnot	Thierry GRANDCOLAS	7 768,90 €	DCM N°2015-03-14/01
Remplacement d'une porte double à l'école au bâtiment élémentaire	Château Fermetures	2 890,84 €	DCM N°2015-03-14/01
Remplacement tampons et avaloirs rue du Maréchal Leclerc et route de Reménoville	VALANTIN	1 561,00 €	DCM N°2015-03-14/01
Réparation panne éclairage public chemin des collégiens	Citelum	1 762,54 €	DCM N°2015-03-14/01
Passages caméras réseau assainissement lotissement du Barbé	Flash environnement	4 185,00 €	DCM N°2015-03-14/01
Colis alimentaires aux anciens	Valette	875,00 €	DCM N°2015-03-14/01

1) BIENS COMMUNAUX - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Compte tenu de la nécessité de soutenir l'activité associative proposée sur le territoire, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'ensemble des conventions de mises à disposition à titre gratuit de salle de la manière suivante à compter du 01/01/2020 et à compter du 01/11/2019 pour l'association Just'Etre :

Associations	Salles/Locaux		
Comité des fêtes	Bureau MAS		
	Cuisine (Garage CCAS)		
Gaule Gerbévilloise	Bureau MAS		
Foyer Rural	Bureau MAS (Stockage) Salle KIMONO (Activité Judo) Salle Sarrassat (activité KDance) Salle des 3 Coups (activité Théâtre & Chorale Gerbévilloise)		
Familles Rurales	Salle Sarrassat (Activité Gym Douce) + MAS		
SOS Gerbéviller	Local stockage au 3 ^e étage de la Maison des services		
L'espérance	Terrains de football + Tribune + Vestiaires et Club House		
Tennis Club	Terrains de tennis + Club House		
Just'Etre	Salle Sarrassat		

Mme Francine LAURENT, Adjointe à la vie Associative donne ainsi lecture des projets de conventions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE la proposition susmentionnée,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions sus mentionnées.

2) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT —ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Madame la 1ère Adjointe rappelle au Conseil municipal que la longueur de voirie communale, prise en compte dans la dotation de solidarité rurale (DSR), impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La mesure de la longueur de voirie communale, autrefois opérée par la DDT, est de compétence communale depuis le 01/01/2014. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire en cas de changement de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales ayant été établie au 31/12/2018, Le linéaire de voirie carrossable relevé représentant un total de 7 103 mètres linéaires appartenant à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRÊTE la nouvelle longueur de voirie carrossable communale à 7 103 mètre linéaires.
- ➤ AUTORISE le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.
- 3) RECHERCHE D'AMELIORATION DE DEBITS D'EAU ROUTE DE REMENOVILLE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX EURON-MORTAGNE

Madame la 1ère Adjointe rappelle au Conseil municipal que la commune a sollicité à de nombreuses reprises le Syndicat des Eaux et son délégataire la SAUR afin d'améliorer les débits d'eau au sud de la commune dans les quartiers de la route de Reménoville, Galliéni et route de Haudonville. En effet la consommation en eau déjà réduite en raison de la vetusté du réseau a subi une nouvelle chute depuis la mise en service de l'arrosage du nouveau terrain de football.

Afin d'identifier l'origine du problème et trouver des points d'améliorations pour l'accès à l'eau des habitants de ces quartiers et augmenter la pression en eau pour la défense incendie, le syndicat des eaux propose à la commune de Gerbéviller la réalisation de travaux d'investigation conjointement à ses travaux de renouvellement de vannes. Le syndicat des eaux soumet à la commune une convention de délégation de maitrise d'ouvrage, il assurera alors la maitrise d'ouvrage complète de ces travaux par délégation de la commune, qui remboursera au syndicat des eaux la somme relative aux travaux qu'elle a commandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE la convention de délégation de maitrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal des Eaux Euron-Mortagne pour les travaux d'investigation pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable,
- > **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

4) AVENANT AU BAIL RURAL AVEC LA SCEA DE LA TUILERIE – INTEGRATION DES PARCELLES AI 102, AI 104 ET AI 105 AU BAIL

Madame la 1ère Adjointe expose au Conseil Municipal que, compte tenu de la fin des travaux du complexe sportif, 3 parcelles préalablement créées suite à bornage et acquises dans le cadre de la création de ce nouvel équipement ont été conservé en friche sans construction. Ces terrains sont conservés en l'état afin de constituer à la fois une réserve foncière en cas d'agrandissement du site et également afin de garantir un accès de maintenance aux différents points du complexe sportif.

Sur la proposition de la SCEA de la Tuilerie, qui exploite la parcelle Al 107 voisine, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer ces 3 parcelles au bail rural existant, sans modification de la durée du bail. Les parcelles seront louées à titre révocable et sans indemnité sous réserve d'une reprise de la Commune pour la réalisation d'une installation collective avec préavis de 3 mois.

La SCEA de la Tuilerie garantira l'accès à ces parcelles à la commune et ses prestataires pour toutes les interventions de maintenance du complexe sportif, tout en assurant leur entretien en les exploitant comme pâturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ **APPROUVE** la proposition d'avenant au bail rural avec la SCEA de la Tuilerie par la mise en location des parcelles Al 102, 104 et 105,
- > AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant,
- PRESENTE le tableau des parcelles louées mis à jour de la façon suivante :

Locataire	N° du Lot	Référence Cadastrale	Superficie et nature	Montant du fermage annuel
CAGNÉ Jonathane	22	A 603 Perfenrupt	36a35 : Pré	63.83/ha
COLIN Gérard	28	ZB 31 (Partie) Haut de Gondal	2ha51a60: Terre	63.83/ha
	23	A 103 Sauserupt	26a65 : Pré	63.83/ha
	25	C 355 Bronville	19a85 : Pré	63.83/ha
DARTOIS Jean-Paul	26	AD 4 AD 2 AD 7 Entre les Eaux	38a10 : Pré 47a40 : Pré 16a00 : Pré	63.83/ha
	27	B 831 Le Rhé	63a40 : Pré	63.83/ha
EARL du Petit Mezan	21	A 93 Grande Sallée	1ha05a95 : Terre	63.83/ha
GAEC de Falanzé	20	B 491 Sous le Ht d'Ormont B 492 Sous le Chenau	37a70 : Terre 26a00 : Pré	63.83/ha

[B 30 (partie)	11a91 :	22.22"
	1 Grand Rupt		Terre	63.83/ha
	2	B 398	1ha93a50 :	62 92/ba
	2	Haut d'Ormont	Terre	63.83/ha
		B 402	3ha98a35 :	
	3	B 403	Terre 90a75 : Pré (T)	63.83/ha
		B 404	94a05 : Pré (T)	
		Haut d'Ormont		
		B 405	13a35 : Pré	
	4	B 408	(T) 60a05 : Pré (T)	63.83/ha
		B 407	1ha46a50 : Terre	
	5	B 410	4ha83a20 : Pré	63.83/ha
		B 411	43a20 : Pré	
		Haut d'Ormont		
		B 583		
	6	Entre les 1000 jours	43a15 : Pré	63.83/ha
	et la route			
	7	B 944 La Chaborée	6a00 : Terre	63.83/ha
		B 40	29a85 : Pré	
	8	B 30 (Partie)	17a14 : Pré	63.83/ha
		Grand Rupt		
GAEC de Vertumne	17	A 527 Petite Garenne	25a45 : Terre	63.83/ha
		D 1	6ha63a10 : Terre	
	9	D 2 Pâtis	13a85 : Pré	63.83/ha
		D 3	3ha88a40 : Pré	
	10	D 4	1ha24a05 : Pré	63.83/ha
CVEC 411 D-114		Pâtis des Rappes		
GAEC du Petit Mezan		D 5	1ha16a15 : Terre	
	11	D 6	6ha68a45 : Terre	63.83/ha
		Pâtis des Rappes		
	12	D 54 Entre les deux étangs	99a30 : Terre	63.83/ha
		D 89		63.83/ha

	15	C 1492	3ha71a80 : Pré	63.83/ha
	19	A 257 Petite Salée	1ha50a65 : Terre	63.83/ha
SCEA de la Tuilerie	Al 102 Haut du Rupt	0ha13a58 : Pré		
	20	Al 104 Haut du Rupt	0ha45a00 : Pré	00.00/b
	Al 105 Haut du Rupt	0ha11a35 : Pré	63.83/ha	
	Al 107 Haut du Rupt	0ha71a26 : Pré		

5) Assiette et destination coupes 2020/2021

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de l'ONF pour les coupes 2020 de la manière suivante :

Unité géographique	Surface (hect.)
29	12,01
23	11,70

Le maire propose pour la destination des produits (grûmes et bois de chauffage) :

- d'autoriser la vente par l'ONF des grumes uniquement, par vente groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
- d'assurer la vente de bois façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers, pour toutes essences de chêne et hêtre de diamètre inférieurs à 35cm.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes 2020 présenté,
- ➤ **DEMANDE** à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette comme présenté ci-dessus,
- FIXE la destination des coupes inscrites à l'exercice 2020 comme proposé ci-dessus.
- 6) AVENANT DE TRANSFERT MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DECONNEXION SUR DOMAINE PRIVATIF DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS DANS LE ZONAGE COLLECTIF COMMUNAL

Madame la 1ère Adjointe expose au Conseil municipal qu'en raison de la cession du fonds de commerce de la société Sinbio SARL, titulaire de la mission de maitrise d'œuvre pour la déconnexion sur domaine privatif des assainissement non collectifs dans le zonage collectif communal, à la nouvelle société Sinbio SCOP, formée des anciens salariés de Sinbio SARL, il convient d'établir un avenant de transfert avec Sinbio SCOP afin de maintenir l'exécution de cette mission, dans les même conditions contractuelles et avec les mêmes interlocuteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant de transfert de contrat du mission de maitrise d'œuvre pour la déconnexion sur domaine privatif des assainissements non collectifs dans le zonage collectif communal de l'entreprise Sinbio SARL à l'entreprise Sinbio SCOP.
- ➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

7) BP Commune – Subvention Associations 2019

La 1ère Adjointe donne la parole à l'adjointe à la Vie associative, Mme Francine LAURENT.

Sur proposition de la commission finances réunie le 24 octobre 2019, Mme Francine LAURENT propose l'attribution de subvention aux associations pour 2019 de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
ACPG	95	95	95	95	95
ADMR	335	335	335	335	300
Amicale des pompiers	295	295	295	295	300
Amis de l'Orgue	190	190	190	190	190
Parents d'élèves de l'école	><	100	100	100	200
Canoé Kayak	475	240	240	240	240
Comité des Fêtes	950	950	950	970	950
Coopérative scolaire	1235	1335	1235	1235	1235
L'association de Distraction des malades de l'EHPAD	475	475	475	475	475
Donneurs de Sang	145	145	145	165	145
Espérance (Foot)	1800	1800	1800	1820	1800
Familles rurales	1235	1235	1235	1255	1235
Foyer rural	1805	1900	1900	1900	1900
Gaule Gerbévilloise	190				
Gerbé'Poil	65	100	100	100	100
Souvenir Français	190	200	200	220	200
Tennis Club	1050	><	1389	1050	1050
Parents d'élèves du collège	50	><	50	> <	100
UNSS Collège	950	950	950	950	950
SOS Gerbéviller	285	300	300	320	300
Société d'archéologie		<u></u>		300	300
Just'Etre					100
	T	OTAL	A RE	GLER	12165€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations pour l'année 2019 telle que proposée,
- ➤ **CERTIFIE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

8) DM N°2 - REGULARISATION CHAPITRES 011 ET 21

Afin de procéder au remboursement des cautions locatives, ainsi qu'à la régularisation de la programmation budgétaire quant à la consommation d'eau potable et divers autres articles, Madame la 1ère Adjointe propose au Conseil de procéder à la décision modificative n°2 au budget principal de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recette	es
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-1 020,00		
1641 (16): Emprunts en euros	150,00		
165 (16) : Dépôts et cautionnement reçus	870,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	3
Article (Chap) Opération	Montant	Article (Chap) Opération	Monta nt
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 000,00		
60611 (011): Eau et assainissement	14 000,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	-2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 500,00		
615231 (011) : Voiries	-3 000,00		
615232 (011) : Réseaux	-1 200,00		
6261 (011) : Frais d'affranchissement	-500,00		
658822 (65) : Aides	1 500,00		
6713 (67) : Secours et dots	-1 500,00		
673(67): Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-1 800,00		
	0,00		

Total Dépe	enses 0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE la proposition présentée.
- 9) Demande d'aide au titre de la repartition des amendes de police Securisation des voies automobiles et pietons par l'amenagement et l'elargissement de la voirie, creation de stationnements et limitation de vitesse au quartier du Barbe

Dans le cadre du programme de renforcement de la sécurité routière et la mise en valeur des déplacements doux et sécurisés dans le quartier du Barbé, Madame la 1ère Adjointe propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière à hauteur de 50% du montant HT du projet total, plafonnée à 160 000€, au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du fond de répartition du produit des amendes de police.

En effet, la voirie du quartier du Barbé, ancien lotissement des années 1970 comportant une cinquantaine de maisons, est très dégradé et est trop étroite pour permettre la circulation fluide des véhicules en raison d'ilots engazonnés. Le manque

de stationnement a pour effet un stationnement sauvage sur les trottoirs, également trop étroits et plus aux normes. Ces inconvénients rendent dangereuse la circulation des piétons, forcés d'emprunter la route automobile.

La commune va donc rénover et élargir les voies de circulation en réaménageant les ilots, créer de nouvelles places de stationnement afin de dégager un passage pour les piétons, qui emprunteront désormais une bande de circulation matérialisée.

En sus, le quartier sera doté de passages surbaissés aux intersections, avec matérialisation d'un cheminement au sol (bandes pavées et passages protégés) afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite en toute sécurité. L'ensemble du quartier sera également classé en zone 20 avec priorité aux piétons.

L'accès au quartier depuis la route départementale 147 sera également élargi pour une meilleure visibilité, et des aires de retournement seront aménagé afin d'éviter les marches arrières, particulièrement celles des camions de ramassage des ordures ménagère dont les cheminements seront simplifié par la création d'une plateforme de bacs des ordures ménagères.

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil Municipal que ce projet s'élève à un montant total prévisionnel de 475 724.06 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du fond de répartition du produit des amendes de police Sécurisation des voies automobiles et piétons par l'aménagement et l'élargissement de la voirie, création de stationnements limitation de vitesse au quartier du Barbé » au taux maximum,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre le dossier de demande dans les meilleurs délais.

Questions diverses

Madame Françoise GUIZOT annonce que la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries aura lieu le vendredi 8 novembre à 18h30 à la salle des fêtes. 12 candidats seront primés, et 17 recevront les encouragements.

Monsieur Daniel GERARDIN informe le conseil municipal qu'une borne de recharge de véhicule électrique sera installée prochainement à la demande de la commune sur le parking de la place de l'Hôtel de Ville. Financé par le PETR du Pays du lunévillois. Cette borne pourra recharger 2 véhicules simultanément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La Secrétaire de séance, Françoise GUIZOT Le Maire, Noël MARQUIS